



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



GROUPE **vyv**



Certifié ISO 9001:2015

AZUR

Avec la CFDT Retraités, vous bénéficiez d'une complémentaire santé de qualité

Au moment du départ à la retraite, les salariés perdent le plus souvent le bénéfice de la complémentaire de groupe souscrite dans le cadre de leur entreprise. Le coût devient donc très important.

La CFDT Retraités propose à ses adhérents ce service en contrat de groupe.

Vous pensez poursuivre votre adhésion au contrat de votre entreprise aux mêmes conditions lors de votre départ en retraite. Comme c'est rarement possible, vérifiez votre situation en étudiant l'accord d'entreprise dont vous bénéficiez.

L'intérêt d'opter pour le contrat collectif

Les conditions d'un contrat collectif sont toujours meilleures qu'un contrat souscrit à titre individuel. En moyenne, un contrat souscrit à titre individuel est de 30 à 40 % plus onéreux pour les mêmes garanties.

C'est la raison qui a déterminé le choix d'un contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions. Dans ce cadre, pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate, pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé.

Ce contrat de groupe donne accès aux réseaux KALIXIA (optique) et AUDISTYA (audition), ce qui permet d'avoir une consommation plus solidaire et responsable.

Benoit PRINCE
Secrétaire général adjoint

Les conditions pour bénéficier du contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions

La seule condition : vous devez être adhérent à la CFDT Retraités. Les Unions territoriales CFDT de retraités disposent des documents nécessaires vous permettant de choisir votre option d'adhésion. Elles vous guideront dans vos démarches. Votre demande doit transiter par votre Union de retraités qui apposera son tampon sur le bulletin d'adhésion à la complémentaire santé.

Pour trouver la CFDT Retraités la plus proche :
www.cfdt-retraités.fr/Nous-trouver

Les structures de cotisations

4 niveaux de garanties proposés au choix de l'adhérent en fonction de ses besoins

		Azur 1	Azur 2	Azur 3	Azur 4
Régime Général	Isolé (1 adulte)	54,87 €	85,85 €	110,42 €	134,97 €
	Duo (2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant)	101,78 €	158,43 €	204,23 €	250,03 €
	Famille (1 adulte avec 2 enfants et plus ou 2 adultes avec 1 enfant et plus)	121,25 €	188,52 €	242,95 €	297,37 €
Régime Local	Isolé (1 adulte)	35,84 €	55,31 €	71,47 €	87,62 €
	Duo (2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant)	66,39 €	102,23 €	132,31 €	162,41 €
	Famille (1 adulte avec 2 enfants et plus ou 2 adultes avec 1 enfant et plus)	78,77 €	121,70 €	157,54 €	193,38 €

Le Régime Local d'Assurance Maladie concerne les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Les cotisations sont forfaitaires et exprimées en €.

Les + du contrat CFDT Retraités / MGEN Solutions

Une présence dans chaque département

La CFDT Retraités vous propose une complémentaire santé de qualité avec une présence dans chaque département.

Pour vous informer, pour adhérer à la mutuelle prenez contact avec la CFDT Retraités de votre département qui vous accompagnera dans vos démarches.

Un accompagnement dans les moments difficiles de la vie

Avec le Service d'Aide à Domicile Solidarité, (SAD), votre mutuelle verse une participation forfaitaire pour aider au financement d'aide à domicile.

En cas d'accident corporel ou maladie non chronique, vous avez droit à des prestations d'assistance à domicile.

Un accès aux offres additionnelles MGEN

- **MMMieux** : le site de prévention santé de la MGEN.
- **MGEN Services habitat** : pour aider ses adhérents à améliorer leur habitat.